

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 2 décembre 2024 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2024-302 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 2 décembre 2024. Il est 19 h.

ADOPTÉ

4 personnes présentes dans la salle.

2024-303 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

- 1 Répartition de croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ)
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 2 Demande d'aide financière
Caritas Estrie
- 3 Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon
Association pulmonaire du Québec
- 4 Contribution annuelle / achat préalable d'espaces publicitaires
Journal Haut-Saint-François

2024-304 CORRESPONDANCES DE NOVEMBRE 2024

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de novembre soient reçues.

ADOPTÉ

2024-305 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2024-306 DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h :

- | | |
|---------------|----------------------------|
| * 13 janvier | * 3 février |
| * 3 mars | * 7 avril |
| * 5 mai | * 2 juin |
| * 7 juillet | * 11 août |
| * 8 septembre | * 6 octobre |
| * 10 novembre | * 1 ^{er} décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier, conformément à la loi. **ADOPTÉ**

2024 -307 RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION ET L'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS POUR LA GESTION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LA DIFFUSION D'INFORMATION À LA POPULATION EN MATIÈRE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, sanctionnée le 17 mars 2021.

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (« ÉEQ ») est l'organisme de gestion désigné (« organisme de gestion ») par le gouvernement en application du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et

de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre l'organisme de gestion et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables visées, à défaut de quoi l'organisme de gestion doit assurer la collecte et le transport de ces matières.

ATTENDU QU'ÉEQ a identifié la MRC du Haut-Saint-François (« la MRC ») comme Organisme signataire pour conclure une telle entente relative au système de collecte sélective et transport des matières recyclables sur son territoire.

ATTENDU QUE la MRC est donc désormais responsable de l'appel d'offres pour la collecte sélective de la ville de East Angus, dont le contrat actuel pour la collecte des matières recyclables prend fin au 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE la compétence de la MRC inclut tous les aspects de la collecte sélective.

ATTENDU QUE les Parties ont convenu que certaines des responsabilités du ressort de la MRC devraient être exercées par la Ville, par souci d'efficacité et de proximité avec la population de la Ville, soit le service à la clientèle et la diffusion d'informations pratiques à la population.

ATTENDU QUE toute municipalité locale, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

ATTENDU QUE le texte de cette entente particulière a été transmis préalablement à la Ville par la MRC;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétence entre la MRC et la Ville de East Angus pour la gestion du service à la clientèle et la diffusion d'information à la population en matière de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville;

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin à signer pour et au nom de la Ville une telle entente de délégation de compétence;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François avec copie de l'entente signée.

ADOPTÉ

2024-308

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations d'intérêt pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées lors de cette séance tel que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2024-309 FERMETURE DES BUREAUX – PÉRIODE DES FÊTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus ferme ses bureaux pour la période des Fêtes du 20 décembre 2024 à 11 h au 5 janvier 2025 inclusivement. **ADOPTÉ**

2024-310 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de novembre au montant de 369 211.34 \$ (242 735.88 \$ par chèque et 126 475.46 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de novembre au montant de 69 079.43 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2024-311 UTILISATION MONTANT RÉSERVÉ – RÉFECTION PONT SAINT-JEAN OUEST

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QU'un montant de 31 374.80 soit utilisé pour la réfection du Pont Saint-Jean Ouest. **ADOPTÉ**

2024-312 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les prévisions budgétaires 2025 au montant de 912 201 \$ de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus soient adoptées telles que présentées.

Il est entendu que la quote-part de la Ville de East Angus s'élève à 405 169.21 \$. **ADOPTÉ**

2024-313 ADJUDICATION DE CONTRAT – AIDE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 firmes.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat d'aide en urbanisme à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour un montant de 29 058.20 \$, selon les offres de service datées du 30 octobre 2024. **ADOPTÉ**

2024-314 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 044 (23-25, RUE SAINT-PIERRE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie Haus Investissements inc. qui est à l'effet d'autoriser un empiètement du stationnement de 4 mètres en façade du bâtiment pour une habitation jumelée.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie Haus Investissements soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-315 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION PONT SAINT-JEAN OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 compagnies.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de réparation du pont sur la rue Saint-Jean Ouest à l'entreprise Cité Construction, pour un montant de 32 074 \$, excluant les taxes, selon le document daté du 5 novembre 2024. **ADOPTÉ**

2024-316 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 12 relative aux congés fériés des employées des travaux publics. **ADOPTÉ**

2024-317 CONTRIBUTION – LA PASSERELLE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

Pour : Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert

Contre : Nicole Bernier

QUE la ville verse une aide financière de 400 \$ à l'organisme La Passerelle pour sa campagne de financement.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-318 CONTRIBUTION – PROJET CLINIQUE MOBILE ÉTOILE DUO

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville contribue pour un montant de 50 \$ pour le PROJET Clinique mobile Étoile Duo.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-130-00-970. **ADOPTÉ**

2024-319 ADOPTION – RÈGLEMENT 866 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 866 intitulé « Règlement 866– Amendement au règlement de taxation 2024 » soit adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2024-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 16. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2024-310	Approbation des comptes
2024-311	Utilisation montant réservé – Réfection pont Saint-Jean Ouest
2024-312	Prévisions budgétaires 2025 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
2024-313	Adjudication de contrat – Aide en urbanisme
2024-3145	Adjudication de contrat – Réparation pont Saint-Jean Ouest
2024-317	Contribution – La Passerelle
2024-318	Contribution – Projet Clinique mobile Étoile Duo